

PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE PESTICIDES



Séance d'information et d'échanges
23 février 2023

SERVICE DE LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU MILIEU

Plan de la présentation

1. Mise en contexte
2. Recommandations techniques
3. Orientations de communication



PESTICIDES | MISE EN CONTEXTE

Un pesticide, qu'est-ce que c'est?

Produit conçu pour détruire des organismes considérés comme indésirables ou nuisibles (ex. : plantes, insectes, champignons)

Utilisations

- Fongicides, herbicides, insecticides, rodenticides, etc.

Origines

- Produits chimiques de synthèse
- Biopesticides
 - Issus de sources naturelles
 - Faible toxicité intrinsèque, peu persistants dans l'environnement



Groupes chimiques

- Carbamates, organochlorés, benzamides, etc.

Pesticides et santé

Risque = toxicité x exposition

Probabilité
d'apparition d'effets
néfastes

Capacité du
contaminant d'induire
des effets néfastes

Probabilité d'être en
contact avec le
contaminant

Est-ce qu'il y a des risques pour la santé?

- Produits potentiellement dangereux pour d'autres organismes non visés, dont l'être humain
- Population exposée aux pesticides par l'eau, les aliments, l'air et le sol
- Effets à **court terme** : irritations cutanées et oculaires, maux de tête, nausées, etc.
- Effets **chroniques** : dérèglement de l'état de santé possible à la suite d'expositions répétées et chroniques
 - Difficiles à évaluer : peu d'études épidémiologiques et expositions simultanées à plusieurs pesticides

Pesticides et environnement

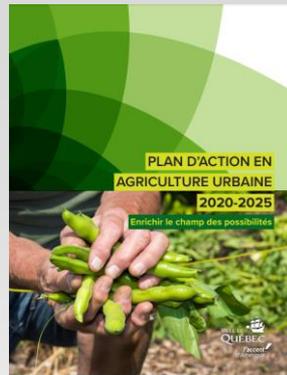
- **Effets toxiques sur les organismes non ciblés**
 - Insectes et invertébrés aquatiques →
Bouleversement de la chaîne alimentaire
 - Insectes pollinisateurs → Reproduction des
espèces végétales
 - Modifications des écosystèmes
- **Contamination de l'eau souterraine et de surface**
 - Source potentielle d'exposition aux pesticides par
l'eau potable
- **Frein aux pratiques favorables à la biodiversité**
 - Utilisation répétée de pesticides



Pesticides et développement durable

Réduire l'usage des pesticides les plus nocifs pour la santé et l'environnement :

- Contribue à 3 des 5 défis collectifs de la Stratégie de développement durable :
résilience, transition, santé globale
- Reflète les engagements de la Ville de Québec :
 - Plan de transition et d'action climatique
 - Plan d'action en agriculture urbaine
 - Engagement de Montréal (COP15)
- Contribue à la démarche pour obtenir la désignation de région de biosphère de l'UNESCO



L'ENGAGEMENT DE MONTRÉAL (TOKYO) (LONDRES)
(PARIS) (BOGOTA) (SANTIAGO) (BERLIN) (BUENOS AIRES)
(COPENHAGUE) (FREETOWN) (DAKAR) (HELSINKI) (RABAT)
(LISBONNE) (REYKJAVIK) (SAO PAULO) (BARCELONE)
(MELBOURNE) (LOS ANGELES) (TORONTO) (YOKOHAMA)
(ETHEKWINI) (MILAN) (QUEZON) (NAGOYA) (CURITIBA)
(MARSEILLE) (SENDAI) (MISSISSAUGA) (BOSTON)
(VANCOUVER) (GLASGOW) (MALAGA) (QUÉBEC)
(MANCHESTER) (LYON) (LAVAL) (UTRECHT) (GATINEAU)
(BORDEAUX) (LONGUEUIL) (WINDSOR) (SHERBROOKE)
(LÉVIS) (TROIS-RIVIÈRES) (TERREBONNE) (SADO)
THE 'MONTRÉAL' PLEDGE

Montréal®

Les villes unies et en action pour la biodiversité Cities united in action for biodiversity



Pesticides et développement durable

Cohérence avec d'autres actions municipales

- Règlement R.A.V.Q. 1401 (**utilisation de l'eau potable**) et Plan d'action pour la protection du lac Saint-Charles et de la prise d'eau
- Initiatives comme Mai sans tondeuse et la certification Ville amie des monarches
- Réflexion en cours sur la révision du Règlement R.A.V.Q. 1006 (**nuisances**) : herbes hautes et végétation sauvage



Québec,
ville amie
des monarches

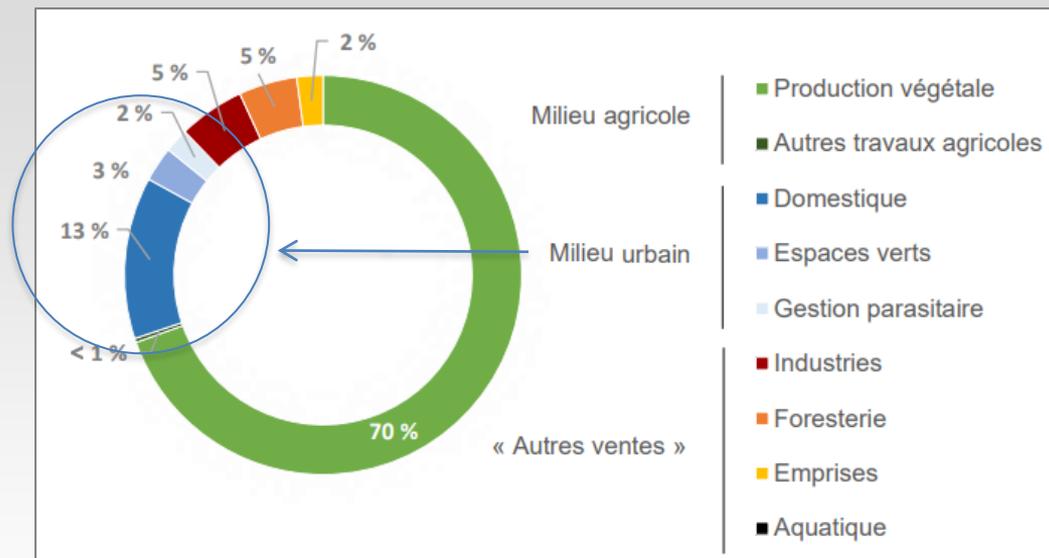


Ventes de pesticides au Québec

Répartition des ventes toutes activités

Milieu urbain :

- 18 % des ventes totales de pesticides au Québec en 2020



Ventes de pesticides au Québec

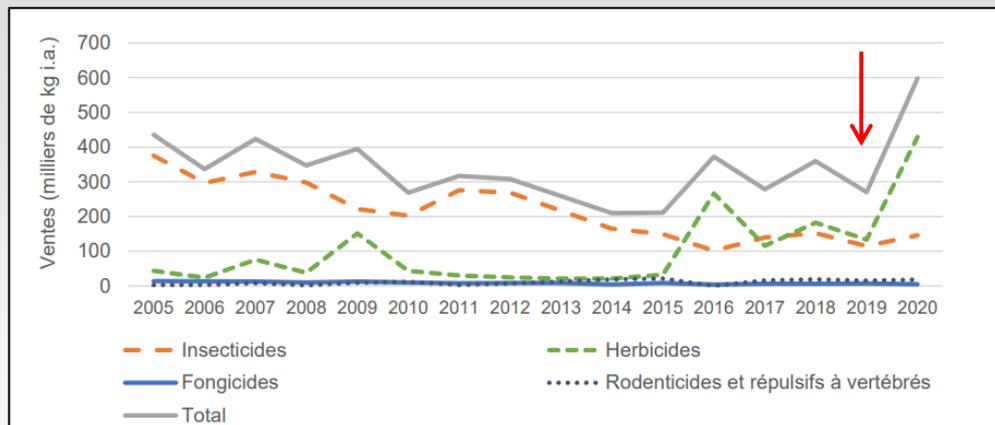
Évolution des quantités de pesticides d'usage domestique

Année 2020

- Engouement pour l'horticulture chez les citoyens → Augmentation des ventes de pesticides

Herbicides

- Secteur de vente le plus important
- Principalement utilisés à des fins esthétiques (ex. : lutte contre le pissenlit)



Classification des pesticides au Québec

Exigences réglementaires : variables selon le niveau de risques pour la santé et l'environnement

Usage domestique : pesticides offerts chez les détaillants

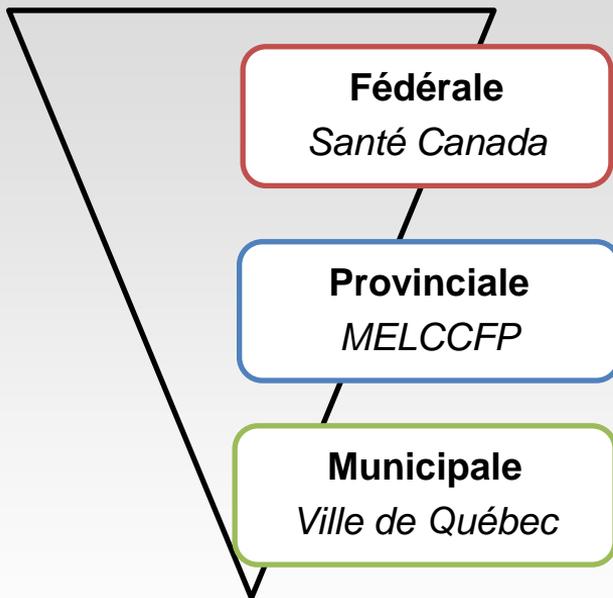
- Classe 4 (plus à risque) : pesticides hors de la portée des clients, nécessitent l'intermédiaire d'un employé certifié et des manipulations du client (ex. : dilution)
- Classe 5 (risques moindres) : pesticides librement accessibles

Usage commercial : pesticides destinés aux professionnels

- Non disponibles en vente libre
- Utilisateurs : titulaires d'un certificat émis par le MELCCFP*



Rôles des instances gouvernementales



Fédérale
Santé Canada

- Autorise l'usage de pesticides au Canada
- Contrôle l'importation, la fabrication, la distribution, l'étiquetage, etc.
- Désigne les biopesticides

Provinciale
MELCCFP

- Règlements la vente, l'utilisation, l'entreposage, etc.
- Peut restreindre ou interdire l'usage de pesticides

Municipale
Ville de Québec

- Peut établir une réglementation plus approfondie



PESTICIDES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Objectifs généraux

- **Limiter** l'utilisation et l'accessibilité des pesticides les plus nocifs sur le territoire de la Ville de Québec
- **Encadrer** les fournisseurs de services
- **Offrir** aux citoyens des outils et des alternatives à l'utilisation des pesticides

Ces objectifs se déclinent en axes d'intervention qui prendront la forme d'un règlement ainsi que d'actions de communication et de sensibilisation.



Produits **autorisés**

Pesticides reconnus comme présentant moins de risques pour la santé et l'environnement (ex. : biopesticides homologués, ingrédients actifs autorisés à l'Annexe II du *Code de gestion des pesticides du Québec*)



Produits **interdits**

Tous les autres pesticides (ex. : glyphosate, tétraniliprole)

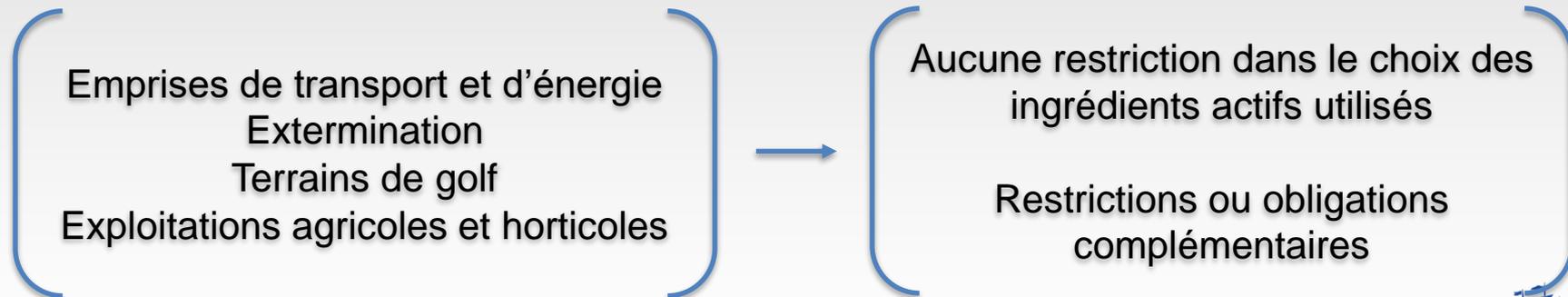
- Autorisation pour des cas d'exception reconnus par la Ville
- Interdiction **en tout temps** pour la famille des néonicotinoïdes



Applicable pour toute utilisation extérieure de pesticides, à l'exception des **lieux et activités spécifiques**, sur le territoire de la ville de Québec

Conditions particulières prévues dans certaines circonstances :

- Obligations spécifiques déjà prévues par les instances gouvernementales
- Accompagnement par des professionnels (ex. : agronomes)
- Enjeux de sécurité, d'intégrité des installations ou de pérennité des entreprises



Emprises de transport et d'énergie

- Uniquement pour des motifs de sécurité
- Transmission des avis de traitement à la Ville

Extermination

- Certificat d'enregistrement annuel
- Obligation de remettre le registre d'utilisation des pesticides à la Ville
- Uniquement pour des motifs de sécurité ou d'intégrité des bâtiments (ex. : nid de guêpes, fourmis charpentières, rongeurs)

Terrains de golf

- Remise du plan de réduction des pesticides
- Application interdite dans les bandes riveraines
 - Végétalisées : 3 m du cours d'eau
 - Non végétalisées : 15 m du cours d'eau

Exploitations agricoles et horticoles

- Exemptées du règlement



9 terrains de golf à Québec



109 entreprises agricoles
4 982 hectares (agglomération)*

Autre particularité - Prises d'eau potable

- Règlement R.A.V.Q. 359 encadre déjà l'utilisation des pesticides dans les bassins versants des prises d'eau potable
- Maintien des mesures plus restrictives pour ces secteurs et arrimage avec la nouvelle réglementation
 - Ex. : aucun pesticide à 30 m d'un plan d'eau servant de source d'eau potable



Axe d'intervention

Gérer les cas d'exception

Qu'est-ce qu'un cas d'exception?

Cas d'infestation constituant **une menace ou une nuisance** pour la **santé humaine ou animale**, l'**intégrité d'un bâtiment** et la **survie de végétaux**

Permis temporaires

- Requis pour appliquer des pesticides autrement interdits
- Conditions pour délivrance du permis (ex. : alternatives écologiques tentées)
- Gratuité : encourage les demandeurs à contacter la Ville

Infestation de l'agrile du frêne



Infestation de punaises

Axe d'intervention

Gérer les cas d'exception

Pourquoi permettre et encadrer des exceptions?

- Outils de lutte efficaces pour certaines situations **hors de contrôle**
- Avantages parfois plus importants que les inconvénients
- **Temps d'adaptation** pour la transition vers de nouvelles pratiques d'entretien écologiques
- Augmente la **résilience de la pelouse** face aux sécheresses et aux nouveaux ravageurs (effets des changements climatiques)



Plante exotique envahissante :
renouée du Japon



Infestation de vers blancs
et trous de mouffettes

Enregistrement des fournisseurs de services

- Enregistrement annuel auprès de la Ville pour pouvoir offrir des services d'application de pesticides (espaces verts et extermination)
- Obligation de transmettre un registre d'utilisation des pesticides
- Coût proposé : 250 \$ par année
- Non-respect du règlement : suspension des activités pendant une période donnée

Avantages pour la Ville

- ✓ Augmenter les connaissances
- ✓ Conformité des entreprises
- ✓ Favoriser la compréhension de la réglementation

Avantages pour les fournisseurs

- ✓ Confiance de la clientèle (liste sur le site de la Ville)
- ✓ Saine compétition par le contrôle des entreprises non spécialisées
- ✓ Occasions d'échange avec la Ville de Québec

Réduire l'accessibilité des produits d'usage domestique

- Accès aux pesticides en vente libre : défi pour limiter l'application des pesticides présentant des risques à la santé et à l'environnement
- Limiter l'utilisation sans limiter l'accès : perception d'un manque de cohérence et confusion possible

Deux mécanismes proposés

1. Contrôler l'achat des pesticides d'usage domestique : présentation obligatoire d'un permis de la Ville aux commerçants
2. Interdire la possession et l'entreposage non commerciaux de pesticides d'usage domestique non autorisés

Échéancier et plan de mise en œuvre proposés

- Consultations publiques et rencontres d'information (en cours)
- Dépôt d'un projet de règlement souhaité au printemps 2023
- Implantation progressive du règlement – Actions prévisibles
 - Laisser le temps aux entreprises de se préparer au changement
 - Offrir du temps aux citoyens pour implanter de nouvelles pratiques
- Première année : enregistrement des entreprises seulement
- À compter de 2024 : application complète du règlement



PESTICIDES | ORIENTATIONS DE COMMUNICATION

Orientations de communication

- **Objectifs**
 - Encourager l'adoption de pratiques écologiques d'entretien de la pelouse
 - Favoriser une compréhension et une adhésion à la nouvelle réglementation
- La Ville de Québec souhaite concentrer ses efforts sur l'utilisation **des pesticides les plus nocifs**
- La réglementation agit comme un **levier important** pour le changement de comportement citoyen attendu

Actions de communication

- Rencontre d'information avec les détaillants et les professionnels pour présenter la réglementation
- Diffusion et information aux citoyens concernant la réglementation et les permis temporaires requis
- Contacts avec les représentants de l'industrie pour encourager les fournisseurs de services à mettre en valeur leur approche environnementale
- Promotion de la gestion écologique des pelouses auprès de la population par divers moyens

On souhaite maintenant vous entendre!

- Que pensez-vous du projet?
- Selon vous, suscite-il des difficultés? Si oui, à quel niveau?
- Avez-vous des suggestions pour l'améliorer, pour le bonifier?
- Avez-vous des idées qui permettraient de l'implanter efficacement?

Références

1. Loi sur les pesticides, (2022) (Gouvernement du Québec). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-9.3>
2. Prud'homme, P., Labrèche, F., Mathieu, A., & Krishnan, K. (2020). Effets sanitaires des pesticides agricoles les plus vendus au Québec. Version révisée. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. <https://www.irsst.qc.ca/publications-et-outils/publication/i/101079>
3. El-Nahhal, I., & El-Nahhal, Y. (2021). Pesticide residues in drinking water, their potential risk to human health and removal options. *Journal of Environmental Management*, 299, 113611. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2021.113611>
4. Samuel, O., Saint-Laurent, L., Valke, M., Chapados, M., & Levasseur, M.-E. (2019). *Les risques sanitaires des pesticides : Des pistes d'action pour en réduire les impacts*. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2572>
5. Giroux, I. (2022). Présence de pesticides dans l'eau au Québec : Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2018 à 2020. ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction de la qualité des milieux aquatiques. https://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/mais_soya/rapport-mais-soya-2018-2020.pdf
6. Santé Canada. (2009). Protection des insectes pollinisateurs [Éducation et sensibilisation]. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire/agriculteurs-utilisateurs-commerciaux/protection-insectes-pollinisateurs.html>
7. MDH. (2014). *Report on pesticide rapid assessments*. Minnesota Department of Health. Drinking Water Contaminants of Emerging Concern Program. <https://www.health.state.mn.us/communities/environment/risk/docs/guidance/dwec/rapassrept.pdf>
8. MELCC. (2022). Bilan des ventes de pesticides au Québec. Année 2020. Direction des matières dangereuses et des pesticides. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/pesticides/bilan-ventes-pesticides-quebec-2020.pdf?1654876442>